



Contributions syndicales sur la communication de la CE intitulée « *Un partenariat mondial pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable après 2015* », COM (2015)44 final

Les syndicats soulignent l'importance d'une prise en considération de la nature distincte des processus en cours : Objectifs de développement durable (ODD) et Financement du développement (FD). Bien que la complémentarité doive être assurée, l'agenda du FD fait allusion à diverses questions systémiques – comme les politiques relatives à l'architecture financière internationale, le commerce et la gouvernance mondiale – qui ne peuvent être intégralement traitées dans les confins du cadre ODD, sur la base d'objectifs, de cibles et d'indicateurs.

Principes fondamentaux :

1. Les syndicats regrettent que les Principes fondamentaux ne fassent aucunement référence au travail décent. Le travail décent est fondamental pour promouvoir un progrès fondé sur les droits et durable, et nous soulignons l'importance de chacun des piliers de l'agenda du travail décent. Les syndicats en appellent à l'UE à prendre les devants en assurant cohérence et continuité en matière de développement, en tenant compte des politiques précédemment adoptées, en particulier dans le cadre du Programme pour le changement, où le rôle du travail décent et du dialogue social a été pleinement reconnu dans le contexte du développement durable.
2. Bien que nous reconnaissons les défis associés à l'éradication de la pauvreté et aux enjeux du réchauffement climatique, nous lançons néanmoins un appel sans équivoque pour le déploiement de ressources financières adéquates en vue de la mise en œuvre des engagements découlant des deux processus.

Climat politique habilitant et propice :

3. Nous regrettons profondément l'absence de dialogue social à l'heure de traiter de questions comme les systèmes de responsabilité, le soutien aux processus démocratiques et l'établissement d'un climat habilitant pour le secteur privé. Le dialogue social ne constitue pas seulement un moyen pour améliorer les conditions socioéconomiques (mode de mise en œuvre d'un développement durable) mais aussi un outil concret pour la réalisation de la responsabilité des entreprises, par opposition aux approches volontaires, de même que pour l'appropriation effective des politiques de développement.
4. Le dialogue social et la négociation collective peuvent avoir une incidence cruciale sur la distribution équitable des salaires, tout en apportant une solution au problème de l'informalité. S'attaquer au problème des « travailleurs pauvres » constitue l'une des priorités-clés dans la lutte contre inégalités. Les salaires devraient être systématiquement liés aux taux de croissance de la productivité et à la croissance économique, afin de mettre



The Trade Union Development Cooperation Network (TUDCN), an initiative of the International Trade Union Confederation (ITUC), bringing together affiliated trade union organisations, solidarity support organisations, regional ITUC organisations, the Global Union Federations (GUFs), the European Trade Union Confederation (ETUC) and the Trade Union Advisory Committee to the OECD (TUAC).



en relief les inégalités au sein des pays et entre eux (salaire minimum). L'affaiblissement des droits de négociation des travailleurs au fil des dernières décennies explique, dans une grande mesure, le décalage actuel entre la croissance de la productivité et l'augmentation des salaires pour une majorité de travailleurs. Le décalage entre la rémunération et la productivité se trouve, en effet, au cœur des inégalités.

5. Nous soulignons la nécessité de soutenir l'inspection du travail comme un moyen d'assurer la surveillance et le contrôle de l'application de toutes les normes, conventions et lois dans les secteurs de production, attendu qu'elle constitue un outil indispensable dans la lutte contre les inégalités.
6. S'agissant d'un « système de gouvernance internationale efficace », le texte fait fortement référence au G7/G20, or ces forums ne sont ni représentatifs, ni inclusifs.

Mobilisation et utilisation efficace des finances publiques nationales :

7. Nous nous félicitons de la référence faite à la transformation écologique de l'économie et aux mesures de lutte contre le changement climatique, de même qu'à la promotion de politiques fiscales justes et équitables (imposition progressive).
8. Nous adhérons à la demande de transparence et de responsabilité, y compris la divulgation des paiements effectués par des entreprises au bénéfice de gouvernements et l'élimination des paradis fiscaux.

Finance publique internationale :

9. Les syndicats insistent sur une transparence et une responsabilité accrues dans le cas des mécanismes de mixage, qui peuvent se convertir en instruments pour l'aide liée. Qui plus est, le soutien souvent aveugle aux partenariats public-privé dans les pays en développement – par opposition aux marchés et aux services publics classiques – est, à nos yeux, irresponsable. Les PPP devront obéir à des principes et à des lignes directrices¹.
10. Le financement pour le climat doit être « nouveau ET additionnel », comme il a été signalé lors du sommet de Copenhague.
11. Nous soulignons aussi le rôle complémentaire de la TTF dans le financement du développement.

Commerce :

12. Tous les pays sans exception doivent se garder de renoncer, via des traités commerciaux, à ces outils nationaux au service de la transformation structurelle et de leurs capacités à définir des politiques capables de générer du travail décent et de promouvoir l'investissement – aussi bien public que privé – dans différents secteurs économiques.
13. Les normes du travail sont gravement affectées par les modèles de commerce et d'investissement globalisés. Aussi, en cherchant à créer un commerce équitable, les traités

¹ [Checklist syndicale sur les partenariats public-privé \(PPP\) basée sur les Principes de l'OCDE relatifs à la gouvernance publique des partenariats public-privé. Secrétariat CSC-OCDE \(TUAC\), Paris – juin 2014](#)



The Trade Union Development Cooperation Network (TUDCN), an initiative of the International Trade Union Confederation (ITUC), bringing together affiliated trade union organisations, solidarity support organisations, regional ITUC organisations, the Global Union Federations (GUFs), the European Trade Union Confederation (ETUC) and the Trade Union Advisory Committee to the OECD (TUAC).



internationaux de commerce et d'investissement devraient garantir l'applicabilité des législations du travail nationales et des normes fondamentales du travail internationalement reconnues, en se basant sur des mécanismes de suivi et de sanction plus strictes en cas de non-respect des normes de l'OIT.

Secteur privé national et international :

14. La conformité des entreprises aux normes sociales et environnementales contraignantes doit être assurée si nous tenons à atteindre un développement durable. Le respect des normes du travail et des engagements environnementaux de l'OIT, le dialogue social, la responsabilité/transparence des entreprises, l'appropriation nationale et les principes relatifs à l'efficacité du développement doivent constituer le critère obligatoire clé de toute participation des acteurs du service privé aux efforts d'éradication de la pauvreté et de transition à des modes de production durables. La référence faite dans ce texte à un « engagement significatif des entreprises » n'est pas suffisante et, à ce titre, nous tenons à réitérer les « Conclusions du Conseil sur le rôle du secteur privé dans le développement » qui recommandaient « la conformité aux lignes directrices et aux principes reconnus au niveau international » concernant la conduite des entreprises.
15. D'autre part, il est surprenant que l'Accord soit décrit comme une « initiative commerciale fructueuse ». Il s'agit d'un accord contraignant entre les partenaires sociaux (syndicats et organisations patronales) qui offre un exemple concret de la pertinence du dialogue social pour garantir la responsabilité des entreprises et contribuer aux processus de développement.

Migration :

16. Nous saluons le fait qu'un lien spécifique et relativement détaillé y ait été établi entre la migration et le Développement, et plus spécifiquement la question de la portabilité des prestations de sécurité sociales acquises, la reconnaissance des compétences, la protection contre des charges prohibitives (« permettre aux migrants de garder une plus grande part de ce qu'ils gagnent ») et la lutte contre la discrimination. Nous déplorons toutefois l'absence d'une mention de la couverture des socles de protection sociale et de la couverture médicale en particulier.
17. La reconnaissance des compétences revêt une importance cruciale et une référence doit être incluse sur la nécessité d'accords et de cadres internationaux prévoyant la reconnaissance des compétences.

Partenariat mondial :

18. Nous lançons un appel en faveur d'un partenariat mondial multipartite et inclusif fondé sur des engagements contraignants (qui pourrait être soutenu par une Convention internationale) s'adressant à l'ensemble des acteurs du développement. Ceci constituera une condition fondamentale pour parvenir à une Cohérence des politiques pour le développement (CPD), que les syndicats soutiennent fermement. Nous saluons un



The Trade Union Development Cooperation Network (TUDCN), an initiative of the International Trade Union Confederation (ITUC), bringing together affiliated trade union organisations, solidarity support organisations, regional ITUC organisations, the Global Union Federations (GUFs), the European Trade Union Confederation (ETUC) and the Trade Union Advisory Committee to the OECD (TUAC).



partenariat mondial basé sur « les systèmes de surveillance et de responsabilité préétablis, comme ceux prévus aux termes des accords internationaux ». Il est important de mettre en évidence le cadre de l'OIT en tant qu'exemple « vivant » de comment les mécanismes de responsabilité peuvent fonctionner depuis l'échelon global jusqu'à l'échelon de pays. Le mécanisme de supervision de l'OIT devrait informer le nouveau partenariat mondial sur le programme de développement international.

19. Nous soutenons le Forum politique de haut niveau de l'ONU en tant qu'organe de supervision des ODD et de réalisation des engagements politiques pris par l'ensemble des parties prenantes, avec le soutien du PMCED en ce qui concerne les modalités de mise en œuvre du contrôle.

Bruxelles, 13-03-15



The Trade Union Development Cooperation Network (TUDCN), an initiative of the International Trade Union Confederation (ITUC), bringing together affiliated trade union organisations, solidarity support organisations, regional ITUC organisations, the Global Union Federations (GUFs), the European Trade Union Confederation (ETUC) and the Trade Union Advisory Committee to the OECD (TUAC).